



Europa Ekologiezh Ar re c'hlas

Breizh/Bretagne

Europe Écologie Les Verts au Conseil régional de Bretagne /
Europa Ekologiezh Ar re C'hlas e Kuzul Rannvro Breizh
13 C, rue / straed Franz Heller
35 700 Rennes / Roazhon

Jean-Luc VIDELAINE
Préfet du Finistère
42, boulevard Duplex
29 000 QUIMPER

Rennes, le 3 décembre 2014

Objet : avis sur le projet d'arrêté préfectoral octroyant une dérogation pour capture, destruction ou perturbation intentionnelle d'espèces protégées et pour destruction, altération ou dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées dans le cadre de la création d'une installation de production d'électricité à Landivisiau par la Compagnie Électrique de Bretagne.

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre du projet d'installation de production d'électricité à Landivisiau, le groupe des élu-e-s EELV au Conseil régional de Bretagne a interpellé, à plusieurs reprises, les Ministres successifs de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, les services de l'État ainsi que le Président du Conseil régional sur l'opportunité et les conséquences de l'implantation des centrales électriques, notamment en termes de sécurité énergétique, de pérennité des services publics du gaz et de l'électricité, de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre, et d'impacts en matière de pollution de l'air.

Nous avons pris connaissance du projet de dérogation pour destruction d'espèces protégées dans le cadre du projet de construction d'une centrale à gaz à Landivisiau.

Outre le fait que cette demande de dérogation ait été publiée dans la plus grande discrétion, alors même que l'avis de la commission d'enquête n'ait pas été rendu et que la décision définitive de construction de la centrale n'ait pas été prise, nous ne pouvons qu'être défavorable à la destruction d'espèces animales protégées.

De plus nous tenons à souligner que cette étude comporte plusieurs erreurs, inexactitudes, faiblesses de la démarche méthodologique, alors même, que le GMB a réalisé en 2012 une synthèse des connaissances mammalogiques de la zone d'étude listant les espèces et problématiques qui auraient dû permettre aux bureaux d'étude de mettre en place les inventaires adaptés, à savoir :

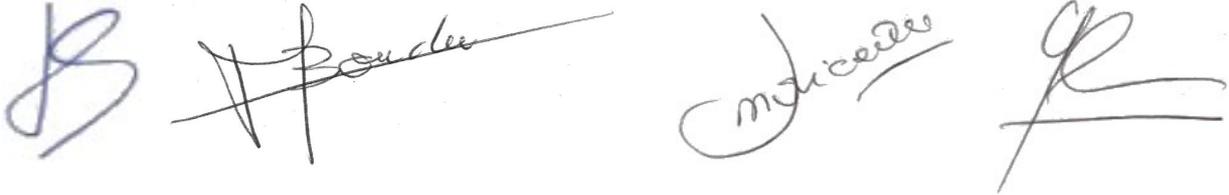
- absence d'identification du campagnol amphibie;
- absence de recherche de la crossope aquatique;
- protocole de recherche des chiroptères inadapté.

Pour toutes ces raisons, le projet de dérogation pour destruction d'espèces protégées dans le cadre du projet d'installation de production d'électricité à Landivisiau par la Compagnie Électrique de Bretagne nous paraît en contradiction, d'une part, avec les règles de droit (étude d'impact incomplète) et, d'autre part, avec la stratégie nationale et régionale de protection de la biodiversité.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre demande.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

René Louail, Anne-Marie BOUDOU, Janick MORICEAU, Yannik BIGOUIN pour le groupe
Europe Écologie Les Verts au Conseil régional de Bretagne / Europa Ekologiezh Ar re C'hlas

Four handwritten signatures in blue ink are arranged horizontally. From left to right: a stylized 'B', a signature that appears to be 'A. Boudu', a signature that appears to be 'Moriceau', and a signature that appears to be 'Yannik Bigouin'.